

LE LONG CHEMIN VERS LA DEMOCRATIE DE MARCHÉ :
L'HISTOIRE DE DEUX ARCHITECTURES

Présentation : *Nous savons que le droit international peut être un outil pour mettre en œuvre des politiques : nous l'utilisons d'ailleurs pour poursuivre tel ou tel objectif. Après avoir passé un peu de temps à travailler avec l'Union européenne, j'en suis venu à me convaincre que le droit international était aussi une façon de comprendre le monde dans lequel – et de comprendre les joueurs par lesquels – les politiques sont mises en œuvre. Cette réflexion est des plus évidentes lorsque deux mondes entrent en collision l'un avec l'autre – comme lorsque les membres de l'Union européenne ont commencé à penser à leur élargissement pour y intégrer ceux qui vivaient de l'autre côté de ce qui a déjà été le mur de fer. Dans cet article, je traite des arguments concernant l'accession des nouveaux membres à l'Union européenne comme étant une étude de cas permettant d'étudier la vision du monde de deux régimes – le régime commercial international et le régime de l'intégration régionale européenne. Ces régimes sont des formes institutionnelles, mais ils sont aussi des styles professionnels, des projets personnels, des engagements disciplinaires et une forme de langage partagée et utilisée pour échanger dans le temps et l'espace. Lorsque qu'ils sont mis en place, ces régimes dévoilent des inégalités jusque-là non reconnues en les interprétant comme n'étant que des faits, qu'un contexte permettant la mise en place de politiques adéquates.*